

DÉCISION SUR LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE SANTÉ MATERNELLE, NÉONATALE ET INFANTILE (SMNI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport 2017 sur la situation de la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) en Afrique et **APPROUVE** les recommandations formulées à cet égard ;
2. **RÉAFFIRME L'ENGAGEMENT** à mettre fin aux décès évitables des femmes, des enfants et des adolescents sur le continent d'ici 2030 ;
3. **RECONNAIT** que cibler les populations vulnérables telles que définies dans les contextes et les politiques nationaux, combler les lacunes d'équité et de couverture des services de santé clés et mettre en œuvre des interventions rentables et à impact élevé dans une approche multisectorielle, améliore la santé des mères, des nouveau-nés et des adolescents ;
4. **S'ENGAGE** à fournir un encadrement fort et visible à travers l'élaboration de politiques, d'une législation et d'une budgétisation efficaces ainsi que d'une responsabilité accrue, pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents;
5. **S'ENGAGE ÉGALEMENT** à fournir une couverture sanitaire universelle et à donner la priorité aux interventions et services à impact élevé, fondés sur des données probantes, pour les femmes, les enfants et les adolescents ;
6. **APPELLE** la Commission à inclure dans le prochain rapport sur la SMNI les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans le présent rapport.